



N° 7050  
Entrée le 24.10.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 24.10.2022

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

Introduit par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé, le médecin référent a pour mission notamment d'assurer une prise en charge et un suivi coordonné des patients.

Alors qu'il a été accueilli favorablement à sa création, le projet a tendance à piétiner et le nombre de patients adhérant à cette relation privilégiée entre le patient et son médecin de confiance reste modeste.

Dans ce contexte, j'aimerais poser à Monsieur le Ministre les questions suivantes :

- Quelles sont les raisons du succès modeste de ce projet ambitieux ?
- Par quelles voies et moyens le projet du médecin référent sera-t-il relancé dans l'intérêt de la meilleure gestion possible du dossier de soins partagé et d'une guidance optimale du patient ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mars Di Bartolomeo".

Mars Di Bartolomeo  
Député